

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/02/2020 au 29/02/2020

N° Cesu employeur : X2045557290007
M. JEAN CHRISTIOPHE SANANES
122 R DU JARDIN PUBLIC
33300 BORDEAUX

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE					PART EMPLOYEUR				
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	588,09	x	2,900 %	=	17,05					
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	588,09	x	6,800 %	=	39,99					
MALADIE						598,56	x	13,000 %	=	77,81
VIEILLESSE	598,56	x	7,300 %	=	43,69	598,56	x	10,450 %	=	62,55
ALLOC. FAMILIALES						598,56	x	5,250 %	=	31,42
ACCIDENT DU TRAVAIL						598,56	x	1,900 %	=	11,37
FNAL						598,56	x	0,100 %	=	0,60
CFP						598,56	x	0,550 %	=	3,29
CSA						598,56	x	0,300 %	=	1,80
CDS						598,56	x	0,016 %	=	0,10
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	598,56	x	4,790 %	=	28,67	598,56	x	5,230 %	=	31,30
IRCEM PREVOYANCE	598,56	x	0,700 %	=	4,19	598,56	x	0,960 %	=	5,75
POLE EMPLOI						598,56	x	4,050 %	=	24,24
TOTAL DES COTISATIONS					133,59					250,23

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : 482,01 €

Net à payer avant impôt sur le revenu: 464,96 €

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	482,01 €	Net payé en euros	:	464,96 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	29/02/2020
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 2000423 enregistrée le 03/03/2020

Nombre d'heures travaillées:	16	Salaire horaire net (heures normales)	:	29,06 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	598,56 €
		Assiette des cotisations	:	598,56 €